



REUNION DU CONSEIL ED3C
Mercredi 3 février 2022

COMPTE-RENDU/RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Conseil s'est déroulé en visioconférences en présence du directeur de l'ED A. TREMBLEAU, et des membres suivants du Conseil : B. BARBOUR (Dir. adjoint représentant PSL), S. BOILLEE, A. BOUZIGUES, V. CHAMBON, A. CHÉDOTAL, T. COLLINS, O. CORTI, R. FAOUR, P. FAURE, F. FRANCIS, S. GRANON, R. LAMBERT, T. LE BORGNE, P. MAILLY, A. MERCIER YTHIER, M. PARTISSETTI, C. PERROT, J.-C. PONCER, F. SELIMI, B. STELL, G. THIBAUT, F. TROVERO, D. ZYTNICKI (Dir. adjoint représentant l'UP).

Membres du Conseil excusés : B. BUISSON, A. DIDIER, V. RITOU.

Invitée : L. HUET (ancienne représentante des doctorants)

1. Résultats de l'élection des représentants des doctorants

Les élections se sont tenues selon les termes et le calendrier qui avait été fixés lors de la réunion du Conseil d'ED3C du 19 novembre 2021.

Ont été élus :

- Valentin Ritou, UP-INCC
- Aloys Mercier Ythier, PSL-IBENS
- Tinaïg Leborgne, PSL-ESPCI
- Clément Perrot, SU-ICM
- Arabella Bouzigues, SU-ICM

2. Animation scientifique de l'ED3C 2022

Le colloque de Roscoff des D3 prévu du 15 au 17 février 2022 a dû être annulé. Il n'y a hélas pas de report possible en 2022.

Les Journées scientifiques des D1 et D2 initialement prévues en présentiel dans le bâtiment Esclangon à Jussieu les 11 et 12 avril 2022, sont décalées au 12 et 13 avril 2022, et transférées en Amphi 25 (220 places), avec le Patio pour les Posters et pauses/buffets.

Il est convenu de mettre à profit les dates des 12 et 13 avril 2022, et la grande capacité d'accueil de l'Amphi 25, pour organiser un événement unique destiné à tous les doctorants de l'ED3C (D1, D2 et D3).

Il est confirmé que les nouveaux représentants des doctorants (élus en décembre) prendront en charge l'organisation du programme scientifique, avec l'aide des anciens représentants. Ils reviendront vers la direction de l'ED avec une proposition fin février au plus tard.

3. Audition du candidat à la direction de l'ED3C et vote du Conseil

Conformément aux décisions prises lors du Conseil d'ED3C du 19 novembre 2021, un appel à candidature a été lancé fin novembre auprès de tous les HDR éligibles de l'ED3C.

Un seul candidat, Régis Lambert (Professeur de Neurosciences à SU) a déposé un dossier de candidature.



Régis Lambert a fait une présentation formelle de son parcours, de ses activités et compétences, et de son projet pour l'ED3C. Cette présentation a été suivie d'une discussion avec les membres du Conseil.

Après avoir fait sortir le candidat de la salle virtuelle, le Conseil a procédé au vote :

- Nombre de votants : 22
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre de voix pour : 22

Régis Lambert a donc été élu, à l'unanimité des votants, futur directeur de l'ED3C, avec pour date de prise de fonction le 1^{er} janvier 2023. La direction de l'ED va envoyer le résultat de ce vote aux 3 universités tutelles, pour validation formelle.

4. Point d'information sur les politiques doctorales de l'UP et de SU vis-à-vis des équipes de l'Institut Pasteur ; demande de rattachement d'équipes de l'Institut Pasteur

Contexte :

1) Les 7 équipes de l'Institut Pasteur actuellement membres de l'ED3C sont désormais sous tutelle UP, c'est-à-dire qu'elles sont en principe éligibles aux contrats doctoraux de l'UP distribués dans le cadre du processus d'attribution des contrats doctoraux de l'ED3C.

2) De manière plus générale, des équipes de neurosciences de l'UP actuellement rattachées à d'autres ED (BioSPC, etc) souhaitent à moyen terme migrer vers l'ED3C.

Politique de l'Université de Paris :

Lors d'une réunion organisée par la Directrice du Collège des Ecoles Doctorales de l'UP, Mme Marchand-Leroux le 27 janvier dernier, le VP-Recherche de l'UP, M. Kaminski, a fait savoir à la direction de l'ED3C qu'il souhaitait :

- que l'ED3C accueille dès maintenant 6 équipes supplémentaires de Neurosciences de l'Institut Pasteur ;
- que des discussions soient engagées à moyen terme pour une migration d'autres équipes de Neurosciences de l'UP hébergées dans des unités hors de l'Institut Pasteur, étant entendu que cela nécessiterait de mobiliser des contrats doctoraux UP supplémentaires à attribuer à l'ED3C.

Concernant les équipes de l'Institut Pasteur, M. Kaminski a annoncé la création d'un pool de contrat doctoraux « Fléchés Pasteur », qui seront attribués par un jury ad hoc après les concours d'ED comportant des candidats de l'Institut Pasteur, sur la base des classements de ces concours. Par conséquent, l'accueil de nouvelles équipes de l'Institut Pasteur à l'ED3C n'aurait pas d'impact sur l'attribution des contrats doctoraux de l'ED puisqu'elles ne seraient éligibles qu'aux contrats doctoraux « Fléchés Pasteur ».

Politique de Sorbonne Université :

2020-22 :

En 2020, SU a décidé de ne plus attribuer de contrats doctoraux à des équipes de l'Institut Pasteur, puisqu'aucune d'entre elles n'a de tutelle SU. Il a cependant été créé un programme doctoral SU/Pasteur indépendant des concours des ED, abondé de façon équilibré en contrats doctoraux par l'Institut Pasteur et SU. Cette politique a été reconduite en 2021.



28 janvier 2022 :

Le Directeur du Collège Doctoral de SU, B. Granado, a envoyé un courriel aux ED de SU annonçant, entre autres informations :

- La reconduction cette année du programme doctoral UP/Pasteur
- Un retour de la possibilité pour les équipes de l'Institut Pasteur de présenter des candidats aux concours d'ED de SU.

Le 3 février au matin, dans le cadre d'échange entre la direction de l'ED3C et M. Kaminski d'une part, et entre la direction de l'ED3C et M. Granado d'autre part, il a été convenu par les différentes parties que, compte tenu du fait que l'ED3C avait les deux tutelles concernées par l'Institut Pasteur (UP et SU), les candidats de l'Institut Pasteur à l'ED3C ne seraient éligibles qu'aux seuls contrats doctoraux UP « Fléchés Pasteur », et pas aux contrats doctoraux de SU. Cette règle a été validée par le Conseil de l'ED3C, qui a ensuite procédé à l'examen des dossiers des 6 équipes de l'Institut Pasteur souhaitant rejoindre l'ED3C.

Liste des 6 équipes de l'Institut Pasteur souhaitant être rattachées à l'ED3C :

- Equipe **Anne-Lise Giraud** : arrivée à Paris le 1^{er} janvier 2022, aucun rattachement actuel à une ED
- Equipes actuellement rattachées à l'ED CdV (sous double tutelle SU/PSL) :
 - **Nicolas Michalski**
 - **Aziz El-Amraoui**
 - **Luc Arnal**
 - **Christine Petit**
- Equipe actuellement rattachée à l'ED BioSPC (sous tutelle unique UP)
 - **Thomas Bourgeron**

Après avoir examiné les 6 dossiers, le Conseil d'ED a voté à l'unanimité le rattachement immédiat de ces équipes à l'ED3C, sous réserve qu'elles quittent immédiatement leur ED actuelle de rattachement.

5. Attribution des contrats doctoraux 2021 – modalités et calendrier

Le calendrier, qui avait été validé lors du dernier Conseil d'ED, a été rappelé :

- Date limite de dépôt des projets de recherche doctoraux par les HDR : **Mardi 1er mars 2022 à 14h00**
- Validation des projets par l'école doctorale : **Judi 17 mars 2022**
- Ouverture du dépôt des candidatures : **4 mai 2022**
- Clôture du dépôt des candidatures : **4 juin 2022, 14h00**
- Sélection des candidats admissibles à l'oral : **Vendredi 24 juin 2022**
- Date limite d'envoi de la présentation des candidats à l'ED (sous forme d'un fichier pdf) : **Lundi 4 juillet 2022, midi**
- Auditions : **Mardi 5 juillet, Mercredi 6 juillet et Jeudi 7 juillet 2022**

Les modalités qui avaient été mises en œuvre en 2021 sont reconduites. Le détail est affiché sur le site web de l'ED3C :

<http://ed3c.upmc.fr/index.php/contrats-doctoraux-fr>

Une question spécifique a fait l'objet d'une discussion : Appliquerons-nous de façon stricte les termes du Règlement Intérieur de l'ED3C, concernant le respect du taux d'encadrement (cf



impossibilité de dépasser un taux de 300%), quel que soit l'argument défendu par les HDR souhaitant déposer un projet dans le cadre du PAC2022, y compris des retards de soutenances dus au COVID ? Après en avoir discuté, le Conseil a voté à l'unanimité des présents pour un respect strict de cette règle, sans possibilité d'y déroger.

6. Bilan du recrutement des doctorants 2020-21, et état des effectifs à l'ED3C – Situation le 1^{er} février 2022

6.1. Recrutement 2021-22 : 110 doctorants inscrits en 1^{ère} année (D1)

Effectifs D1 2020-2021 par établissement			Représentation femmes/hommes		
	<i>nb</i>	%		<i>f</i>	<i>h</i>
SU	65	69,1%	SU	38 (58%)	27 (42%)
PSL	28	25,5%	PSL	15 (54%)	13 (46%)
UP	17	15,4%	UP	6 (35%)	11 (65%)
Total	110		Total	59	51
			%	54%	46%

6.2. Recrutement 2021-22 : Formation initiale des doctorants inscrits en 1^{ère} année

Etablissement d'obtention du diplôme	Diplôme de Master ou équivalent	Diplôme de médecin	Diplôme d'ingénieur
Paris	71	12	4
Province	2		1
Europe	8		
Afrique	1		
Amérique du Nord	2		
Amérique du Sud	3	1	
Asie	3	1	1
Total	90	14	6
%	82%	13%	5%

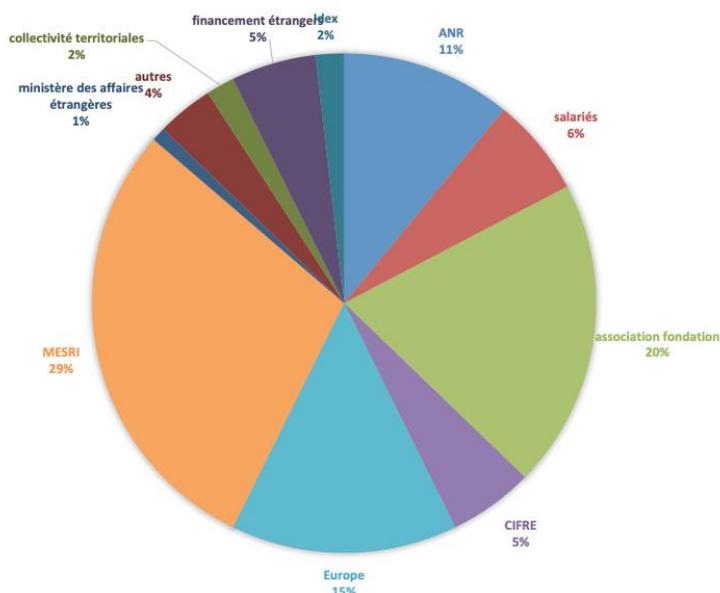
6.3. Recrutement 2021-22 : Mobilité des doctorants inscrits en 1^{ère} année

- 37% des D1 sont de nationalité étrangère
- 19% des D1 ont un diplôme étranger de Master ou équivalent, Médecine ou Ingénieur

Nationalité des doctorants	Diplômes français	Diplômes étrangers
France (69/110 = 63%)	69	
<i>master</i>	53	
<i>médecin</i>	11	
<i>ingénieur</i>	5	
Europe (16)	9	7
<i>master</i>	9	6
<i>médecin</i>		1
Afrique (4)	4	
<i>master</i>	4	
Amérique du Nord (2)	2	
<i>Master</i>		2
Amérique du Sud (7)	3	4
<i>Master</i>	2	3
<i>médecin</i>		1
<i>ingénieur</i>	1	
Asie (13)	4	9
<i>master</i>	4	7
<i>Médecin</i>		1
<i>ingénieur</i>		1
Total	90	20
%	%	%



6.4. Recrutement 2021-22 : Financements des doctorants inscrits en 1^{ère} année



Remarque : la catégorie « MESRI » inclut les CD des universités, des EPST, des ENS, de programmes doctoraux et les CD handicap.

6.5. Evolution des inscriptions en première année

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
SU	48	65	59	71	71	65
PSL	24	17	26	13	23	25
UP	15	11	16	7	17	17
Total	87	93	101	91	111	110

6.6. Evolution des inscriptions en première année des doctorants salariés

Année universitaire	Nb d'inscrits en 1 ^{ère} année	Nb de salariés (médecins pour la plupart)	% de salariés
2008-2009	80	18	23%
2009-2010	93	16	17%
2010-2011	72	6	8%
2011-2012	88	18	20%
2012-2013	115	22	19%
2013-2014	79	11	14%
2014-2015	92	11	12%
2015-2016	101	dont 3 psychologues 13	13%
2016-2017	87	dont 1 psychologue 13	14%
2017-2018	93	dont 1 orthophoniste 5	5%
2018-2019	101	12	12%
2019-2020	111	16	14%
2021-2022	110	7	6%

**6.7. Effectifs actuels de l'ED3C, toutes années confondues (08/01/21) : 412 thèses en cours**

Effectifs ED3C par établissement			Représentation femmes/hommes		
	<i>nb</i>	<i>%</i>		<i>f</i>	<i>h</i>
SU	270	65,5%	SU	156 (58%)	114 (42%)
PSL	90	22%	PSL	40 (44,5%)	50 (55,5%)
UP	52	12,5%	UP	24 (46%)	28(54%)
Total	412		Total	220	192
				53,4%	46,7%

7. Résultats de l'enquête IPdoc sur l'Insertion Professionnelle des docteurs de l'ED3C inscrits à SU

Les docteurs de l'année civile 2016 ont été interrogés au 1er décembre 2019 dans le cadre de l'enquête biennale de la DGESIP (Ministère). L'IFD de SU a assuré la gestion de l'enquête et la remontée de l'information. L'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et des Parcours (OIPP) de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université a été chargé de l'exploitation des données.

L'ensemble des données figure en document annexe, et sera affiché sur le site web de l'ED3C.

8. Questions diverses

- Mme Catherine Maroto y de la Fuente quittera son poste de gestion des ED ED3C et CdV le 11 février 2022. A. Trembleau (directeur de l'ED3C) et F. Devaux (Dir. CdV) ont fait une demande conjointe pour qu'elle soit remplacée au plus vite.
- Prolongation Covid des contrats doctoraux financés par les universités : SU met en place les avenants aux contrats éligibles
- Demande de dérogation d'HDR de Yasmine Belarif Cantaut (ICM) : Un avis très favorable est donné par l'ED3C. La demande est transmise au Directeur du Collège Doctoral de SU pour validation formelle.
- Arrêté sur le doctorat – la rédaction de l'arrêté suit son cours. Il devrait être publié prochainement pour une mise en application à la rentrée universitaire 2022-23.
- Démission de la Directrice du Collège Doctoral de PSL. Mme Gaëlle Le Camus a quitté son poste. Pour le moment, elle n'est pas remplacée.
- Demande de Jacobo Sitt de recrutement d'un 4^{ème} doctorant. La demande circonstanciée et les arguments de M. Sitt ont été examinés. Le Conseil d'ED3C décide d'appliquer de façon stricte son règlement intérieur, et n'autorise donc pas de nouveau recrutement tant qu'une des thèses en cours n'est pas soutenue.
- Arabella Bouzigues informe le Conseil qu'elle a créé un compte sur un réseau social pour que les doctorants de l'ED3C puissent communiquer entre eux. Par ailleurs, elle organise une réunion des doctorants, pour laquelle elle demande si l'ED3C peut apporter une contribution financière pour le pot. A. Trembleau répond que l'ED peut en effet prendre en charge l'achat de boissons, en revanche les commandes devront être faites par le biais de l'ED3C car l'ED n'a pas la possibilité de rembourser des factures.